



*Parce que les rivières sont belles et utiles naturelles*

## **MES QUESTIONS DÉRANGENT-ELLES ?**

Depuis que j'ai commencé à poser des questions sur les projets de petites centrales hydroélectriques et, plus récemment, sur le mégaprojet de dérivation de la rivière Rupert, j'ai l'honneur de faire l'objet de l'attention malveillante de certains éditorialistes, notamment de *La Presse* et du *Quotidien*. Plus de 3 fois en un mois, ai-je subi des attaques d'éditorialistes qui n'hésitent pas à me citer, même à tort (voir rétractation d'André Pratte du 22 mars 2006). Mes questions, c'est-à-dire celles de la Fondation Rivières et d'autres groupes, auraient-elles soulevé des enjeux que l'on aurait préféré garder enfouis ?

### ***Que me reproche-t-on au juste?***

Comme artiste, de parler, de ne pas me confiner à mon métier, pour cause d'ignorance. Ironiquement, le message adressé ainsi relève du plus connu et méprisant des clichés : sois beau, sois belle, et tais-toi. Un message qui serait risible s'il ne camouflait pas une pernicieuse injonction aux artistes: celle de l'auto-censure. Or, la meilleure manière de faire taire toute opposition, plus efficace mais aussi plus vicieuse parce qu'elle cache son véritable nom de censure, est de persuader l'opposant qu'il est un ignorant, interdit de parole pour cause de faire rire de lui. L'auto-censure.

Pourtant, est-il besoin de rappeler qu'un artiste est aussi un citoyen qui peut, comme n'importe quel autre citoyen, acquérir des connaissances et une vision du monde qui va au-delà de son métier premier ? Si j'ai cofondé et que je copréside la Fondation Rivières, c'est que je connais les enjeux entourant le harnachement des rivières du Québec. Et, contrairement à ce qu'Alain Dubuc (*La Presse*, 8 avril 2006) et Jacques Brassard (*Le Quotidien*, 5 avril 2006) laissent entendre dans leurs éditoriaux, la Fondation Rivières est un organisme réunissant non seulement des artistes, mais également des citoyens de l'ensemble des régions du Québec et des spécialistes d'une multitude de disciplines : biologie, ingénierie, énergie, environnement, droit, éducation et politique.

En fait, ce qui gêne dans l'implication d'artistes au sein de différentes causes est le fait qu'ils servent de porte-voix aux sans-voix, à tous ceux qui font face, dans leurs luttes pour défendre un autre point de vue, à d'immenses machines de relations publiques disposant de ressources et d'une influence disproportionnées. Sans les artistes, sans notre capacité de porter sur la place publique des visions alternatives sur des enjeux sociaux cruciaux, ces voix seraient étouffées dans le vacarme des communicateurs engagés par les promoteurs de tout acabit.

### ***Les questions qui dérangent***

Quels sont donc les enjeux que je soulève, avec plusieurs autres intervenants, sur le développement hydroélectrique du Québec et la dérivation de la Rupert ? Quelles sont les questions qui semblent tant indisposer certains chroniqueurs et éditorialistes ?

La Fondation Rivières considère que les ressources naturelles du domaine de l'État, qu'il s'agisse des forêts, des forces hydrauliques ou du vent, appartiennent à la collectivité. Pour que leur utilisation soit justifiée et conséquente, et pour que les bénéfices résultant de leur développement profitent à l'ensemble de la collectivité, il faut que leur exploitation et leur financement relèvent d'une planification nationale et du contrôle public.

Sur ce plan, la nationalisation de l'électricité a permis le développement intégré d'un parc de production hydroélectrique doté de grands réservoirs ( 175 TWh ) et d'un réseau de transport à haute tension parmi



*Parce que les rivières sont belles et utiles naturelles*

les plus évolués mondialement. Cet investissement collectif dans l'hydroélectricité génère des bénéfices annuels croissants qui atteignent 2,5 milliards \$ par année.

Et, d'ici 2008-2009, avec l'entrée en service des centrales déjà en construction, Hydro-Québec Production disposera d'excédents annuels (ressources – engagements) de 15 à 20 TWh pour l'exportation qui rapporteront vraisemblablement entre 1,5 et 2 Milliards\$ de revenus additionnels par année. Rappelons également que le coût moyen de production du parc existant est d'environ 2¢ / kWh et que sa capacité annuelle atteindra environ 205 TWh dès 2008. Tant mieux, et heureusement, que tout cela appartienne à la collectivité et profite à la collectivité.

Ce développement public du secteur électrique a cependant été hypothéqué et restreint par divers programmes destinés à des promoteurs de petits barrages privés, d'abord jusqu'à 25 MW, puis 50 MW, dans les années '80 et '90. Des programmes coûteux qui ont occasionné des pertes de quelques centaines de millions \$ pour Hydro-Québec et justifié la commission d'enquête Doyon. Puis, dans les années 2000, le programme d'appel d'offres pour 36 sites du domaine public, si controversé et conflictuel qu'il dut finalement être abandonné. C'est dans la foulée de ces événements que l'opération *Adoptez une rivière* fut lancée et, subséquemment, la Fondation Rivières créée.

Le parti pris de la Fondation Rivières en faveur de la propriété et l'exploitation publiques des ressources énergétiques n'est pas pour autant un chèque en blanc pour Hydro-Québec. Parce que la poursuite du développement hydroélectrique soulève des questions qui ne peuvent pas être contournées en ce début de 21<sup>e</sup> siècle.

Combien de rivières vierges du calibre de la Rupert (560 km) restera-t-il dans le monde d'ici 10 ans ? Combien vaut, en 2006, la conservation de l'intégrité d'une telle rivière ?

S'il s'agit de la détourner pour produire de l'énergie, est-ce la meilleure des options disponibles pour y parvenir, la plus profitable et la moins dommageable ?

Et si cette énergie n'est développée qu'à des fins d'exportation, une goutte d'eau dans l'océan de la consommation énergétique étasunienne, devrions-nous pour cela harnacher toutes nos rivières, et n'importe laquelle par n'importe qui ?

La Fondation Rivières constate qu'Hydro-Québec dispose de nombreuses options de développement énergétique qui comportent des impacts environnementaux nettement moindres que le détournement d'un bassin hydrographique tout entier et qui offrent des avantages économiques et sociaux égaux ou supérieurs. Or, Hydro-Québec refuse de considérer ces options. Comment expliquer notamment que la société d'État ne développe pas elle-même l'immense potentiel éolien du Québec alors qu'elle dispose des conditions idéales pour optimiser l'équilibrage et l'entreposage ? Combien de centaines de millions \$ de bénéfices, supportés par nos tarifs, iront au secteur privé plutôt qu'au trésor public si les premiers 3 000 MW de développement éolien vont tous au privé ?

Pourquoi le Québec tarde-t-il tant à exploiter pleinement son potentiel d'économie d'énergie ? C'est le plus lucratif de ses gisements, qui peut créer jusqu'à 12 000 emplois par milliard de \$ investis contre 9 000 environ pour de grands projets hydroélectriques. Qu'attend-on pour lancer un sérieux programme national de rénovation des bâtiments et sortir de leur spirale de pauvreté des milliers de ménages québécois pris avec des factures exorbitantes d'énergie qui fuit par les fenêtres ? Qu'attend-on pour promouvoir systématiquement, programmes de financement à l'appui, l'utilisation optimale de la géothermie et du captage solaire passif pour réduire la consommation d'énergie associée au chauffage des bâtiments ?



*Parce que les rivières sont belles et utiles naturelles*

Chaque TWh de consommation qui peut être évitée au Québec (nous avons consommé 170 TWh en 2005) est une économie de 88 millions \$ pour les consommateurs. Au surplus, ce même TWh économisé peut être revendu dans les marchés extérieurs par Hydro-Québec à un prix qui atteint déjà 85 à 100 millions \$ en 2006-2007. Bref, l'électricité que le Québec peut revendre à plus grand profit, c'est celle que nous produisons déjà, que nous consommons déjà, mais que nous pouvons éviter de consommer.

Le modèle économique auquel réfère Alain Dubuc est fondé sur l'hypothèse que la croissance continue de la demande justifie en elle-même une augmentation de l'offre. Créant une pression toujours plus grande sur l'exploitation des ressources, ce modèle s'avère incapable d'intégrer le principe de précaution et les exigences du 21<sup>e</sup> siècle. La Fondation Rivières met plutôt de l'avant un ensemble d'options qui répondent aux impératifs actuels dans une perspective de gestion de la demande, d'abord, et de diversification de l'offre.

Rappelons enfin certaines questions liées au projet Eastmain-1-A/ dérivation de la Rupert, dont les audiences publiques se poursuivent :

- Pourquoi ce processus d'évaluation est-il caractérisé par des délais impossibles et des ressources financières dérisoires privant la population d'une véritable possibilité d'examen ?
- Pourquoi l'examen des alternatives à cette dérivation se résume-t-elle à quatre pages sur 6 000, incluant une ridicule ligne et demie sur les avantages de l'éolien ?
- Pourquoi est-il impossible d'obtenir la ventilation des coûts et l'analyse des revenus projetés sur ce projet de 4 milliards de \$ assumés par les Québécois ?
- Pourquoi est-il impossible d'obtenir les données sur la gigantesque contamination au mercure créée par le projet ?

Loin de rassembler les conditions d'une planification énergétique conséquente et d'un encadrement public approprié, le gouvernement libéral tergiverse depuis près d'un an et demi et reporte la publication de sa politique énergétique. Traitant ses dossiers à la pièce, il permet par exemple qu'une centrale privée soit exploitée au pied d'un barrage qui appartient et est entretenu par Hydro-Québec (rivière Matawin). Il reporte le projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan, qui devait être le premier au Québec, et le met en péril... Il alimente une prolifération anarchique de petits projets privés, hydroélectriques et éoliens, partout sur le territoire du Québec.

Pourtant, avec son grand parc hydroélectrique et ses gisements éoliens gigantesques, son potentiel inexploité d'économie d'énergie, de géothermie, de captage solaire et sa capacité d'innovation technologique, le Québec dispose de tous les atouts pour devenir un modèle international en matière d'énergie. Et au surplus, il pourrait faire tout cela au profit de la collectivité tout en préservant certaines des dernières grandes rivières vierges de la planète qui, d'ici quelques années, feront l'envie du monde entier.

Les questions que nous posons sont parfaitement pertinentes et elles concernent directement l'intérêt de l'ensemble des Québécois. Nous continuerons donc de les poser, au-delà de toute tentative de bâillonnement.

Roy Dupuis  
Coprésident de la Fondation Rivières